



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 20 JUIN 2024

Date de convocation : 12 Juin 2024

Étaient présents : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, M. PULIDO PATO Christopher, Adjoints ; M. BORDIN Pascal, Mmes CHEVALLIER Audrey, LEPELTIER Coralie, M. CADYCK Kévin et Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : M. GRANIER Sébastien (pouvoir à M. Pulido) & LEREY Judicaël (pouvoir à M. Cadyck)

Absents : MM. DUBOIS Pierre et SEPPE Johan

-

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme BESLIER Mélanie, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- * Décisions Modificatives n°1 BP communal 2024
- * Tarifs cantine – garderie 2024/2025
- * Etude d'une demande d'aide présentée au CCAS
- * Convention avec le SIAEP Charnie et Champagne pour l'entretien des poteaux incendie
- * Affaires et questions diverses

1/ Décisions Modificatives n°1 BP Commune 2024

Compte tenu de travaux supplémentaires pour l'aménagement du local associatif ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Objet	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits
Local associatif	Art D 2138-96 : 5 500 €	Art D 2184-91 : 500 € Art D 2188-91 : 5000 €

2/ Tarifs cantine – garderie 2024/2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, **Après en avoir délibéré**,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de fixer les tarifs de repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024 / 2025 ainsi que suit :

- Repas Enfant	4.50 €
- Repas Adulte	10.00 €
- Repas élèves stagiaires à l'école ou à la cantine	4.50 €
- PAI	2.60 €

Et

- De maintenir les mêmes tarifs de la garderie municipale, ainsi que suit :

Matin (7h30 – 8h50) : 2.20 €
Après-midi (16h30 – 19h00) : 2.50 €

- Un forfait de **17.50 €** (dix-sept euros cinquante centimes) / trimestre / enfant pour les familles ayant au moins 1 enfant scolarisé à La Quinte et 1 enfant scolarisé à Lavardin qui utilisent la garderie le matin entre 8h30 et 8h50. Cette participation sera adressée à chaque famille concernée dès l'instant qu'elle aura mis au moins 1 fois son enfant à la garderie entre 8h30 et 8h50.

:

3/ Étude d'une demande d'aide présentée au CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission administrative du CCAS s'est réunie pour étudier la demande de participation pour des dépenses d'électricité concernant une famille de la commune. M. le Maire expose la situation et la proposition de la commission administrative ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres décide de participer à hauteur de 200 € (deux cents euros) de leur dette auprès de leur fournisseur d'électricité.

La commune informera le fournisseur d'électricité de cette participation ainsi que le Conseil Départemental.

3/ Convention avec le SIAEP Charnie et Champagne pour l'entretien des poteaux incendie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIAEP Charnie et Champagne a délibéré le 22 avril 2024 pour la mise en place d'une convention avec les communes adhérentes au syndicat pour la visite annuelle des poteaux incendie. Cette convention a pour objet :

- la visite annuelle des poteaux incendie ;
- le contrôle triennal des caractéristiques de débit et pression des prises d'incendie ;
- la remise en peinture annuelle d'un cinquième des prises d'incendie,
- l'établissement d'un compte-rendu annuel de visite

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SIAEP Charnie et Champagne

4/ Affaires diverses

- Elections législatives : le tableau des permanences est mis à jour ;

- Comité des Fêtes de Lavardin : Mme RIVOL fait part du message du comité des fêtes de Lavardin, lequel sollicite une subvention pour la reprise de leurs activités. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 400 € pour l'exercice 2024.

Tour de table des Elus :

Christopher Pulido rappelle que le centre de loisirs se déroulera du 8 au 26 juillet et du 19 au 31 août. Pour les 29 et 30 août, le centre de loisirs laissera les locaux accessibles aux enseignantes.

Sylvie Radenac : besoin de photos et du mot du maire pour finaliser le prochain bulletin. Informe qu'on lui a signalé qu'il y a une fuite à la toiture de l'école.

Audrey Chevallier rappelle que, malgré l'information transmise aux familles, il y a toujours des soucis de stationnement au parking de l'école. Signale que des personnes, venant du bas de la rue Fernand Poignant, coupent la Place de Tucé pour aller rue des étangs.

Fabienne Rivol informe que 2 cours de zumba seront rattrapés les 10 et 17 juillet.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 5 septembre 2024 à 19h

Séance levée à 21 h 30